

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019**

**Présents** : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

**Absents** : Christophe GEORGES (excusé), Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), Jean-Claude LOYEZ (excusé), Stéphane PACCARD.  
Frédéric GILSON est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- |   |  |
|---|--|
| <p>1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance,<br/>2) Finances : ouverture de crédits,<br/>3) Régie d'Electricité de Thônes : travaux éclairage public,</p> | <p>4) Travaux école : choix des attributaires,<br/>5) Informations et questions diverses</p> |
|---|--|

	<i>Points abordés</i>	<i>Décisions prises</i>	<i>Points à revoir</i>
1	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	Avis favorable	
2 a)	Budget principal 2019 - ouverture de crédits de 60 000 € aux chapitres 20 et 23	Avis favorable	
2 b)	Budget annexe de l'eau 2019 - ouverture de crédits de 20 000 € au chapitre 23	Avis favorable	
3	Mise en conformité de points lumineux	Avis favorable pour les secteurs de Sur Fattier, la Bottière et le Marais	
4	Attribution des lots du marché de réhabilitation de l'école	<p>Lot 1 : SA VALGO pour 25500 € H.T.</p> <p>Lot 2 : BEBER TP pour 46106,50 € H.T. soit PSE2 33404,50 € H.T. + PSE3 12702,00 € H.T.</p> <p>Lot 3 : NUOVA pour 196719,10 € H.T. soit base 133846,80 € H.T. + PSE2 55767,80 € H.T. + PSE3 7104,50 € H.T.</p> <p>Lot 4 : GALLAY Patrick pour 142562,20 € H.T. soit base 94531,10 € H.T. + PSE2 14755,60 € H.T. + PSE3 33275,50 € H.T.</p> <p>Lot 5 : MENUISERIE BLANC pour 71210,00 € H.T. soit base 49830,00 € H.T. + variante 8620,00 € H.T. + PSE2 12760,00 € H.T.</p> <p>Lot 6 : CUNSOLO pour 3223,50 € H.T. soit PSE2 3223.50 € H.T si fourniture du mémoire technique</p> <p>Lot 7 : SOCIETE DU VILLARET 63024,25 € H.T soit base</p>	

		<p>60170,15 € H.T. + PSE2 2854,10 € H.T.</p> <p>Lot 8 : CAF CONSTRUCTION pour 5202,00 € H.T. soit PSE2 5202,00 € H.T.</p> <p>Lot 9 : infructueux</p> <p>Lot 10 : EURL DURAND JEROME pour 75030,54 € H.T. soit base 63603,64 € + PSE2 11426,90 € H.T.</p> <p>Lot 11 : SAHIN CARRELAGE pour 23158,70 € H.T soit base 18615,00 € H.T. + PSE2 4543,70 € H.T.</p> <p>Lot 12 : ARTI-SOLS pour 37138,10 € H.T. + PSE2 3539,40 € H.T.</p> <p>Lot 13 : ERBA SA pour 54304,01 € H.T. soit base 48746,37 € H.T. + PSE2 5557,64 € H.T.</p> <p>Lot 14 : ACAF pour 26972,00 € H.T.</p> <p>Lot 15 : LARUAZ pour 106217,38 € H.T. soit base 99034,64 € H.T. + PSE2 7182,74 € H.T.</p> <p>Le lot 16 pour l'instant n'est pas attribué</p>	
5 a)	Organisation rencontre personnels et élus, invitation de la directrice de l'école	Avis favorable 8 votes pour 3 votes contre	

## RELEVÉ DES DÉCISIONS

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>
3	Problème d'éclairage public à Sur Fattier	Les élus	Vérifient les problèmes d'éclairage au Villard		

### 3. Régie d'Electricité de Thônes : travaux éclairage public

La Régie propose des travaux de mise en conformité de points lumineux sur 3 secteurs :

- SUR FATTIER : pour 9383,03 € dont 60% subventionnés par le syndicat d'électricité. Reste à charge 3786,82 €
- LA BOTTIERE : pour 9713,77 € soit 3916,13 € pour la commune
- LE MARAIS : 4872,78 € soit 1964,42 € pour la commune

Le remplacement des ampoules sur ces points lumineux va permettre de faire des économies en plus des horloges préalablement installées.

Les problèmes d'éclairage à la Sauffaz proviennent des horloges installées sur les boîtiers de commandes des lampadaires.

Corinne nous informe qu'il pourrait avoir des problèmes similaires au Villard : à contrôler.

### 4. Travaux école : choix des entreprises attributaires

L'ouverture des plis a eu lieu au mois de décembre. L'économiste a établi un tableau récapitulatif des offres.

D'après les résultats, il est estimé pouvoir faire une économie d'environ 50000 € en renouvelant l'appel d'offre concernant le lot 9, ce qui donnerait un montant de travaux d'environ 1 050 000 € HT. Un montant de 537000 € de subventions a été accordé pour l'ensemble des travaux.

### 5. Informations et questions diverses

#### *a) Personnel communal*

Concernant le personnel. Mathilde est en arrêt de travail depuis le début de semaine. Mme Hannah GIGUET, qui avait été retenue pour remplacer Mathilde pendant son congé parental, a accepté de commencer plus tôt et travaille déjà auprès des enfants.

Pour le remplacement de Céline, les maires des deux communes ont rencontré 3 personnes.

Une comptable, une avocate souhaitant changer de profession et une employée de la fonction publique. Leur choix s'est porté sur cette dernière. Actuellement en formation elle pourra rejoindre nos deux communes le 25 février. Avant le départ de Céline qui sera effectif le 15 février, Mme FORESTIER Sophie viendra deux jours faire une passation avec Céline, dont un jour à SERRAVAL.

Rencontre de tout le personnel et tous les élus le jeudi 24 janvier pour présenter les deux nouvelles employées, Hannah GIGUET et Sophie FORESTIER, avec présentation des résultats de l'appel d'offre concernant l'école et l'annonce de la décision du Conseil.